

# CHRONIQUE

On annonce que M. le maréchal de Mac-Mahon partira dimanche soir pour Saumur. Il paraît se faire que le maréchal allât d'abord à Tours, où il s'arrêterait.

M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, est arrivé à Paris avant-hier soir. La santé de Mme Buffet, sa mère, est aujourd'hui complètement rétablie.

M. Jules Simon, qui était allé passer quelques jours au Havre, est revenu hier à Paris en assez mauvaise santé; les médecins lui ont ordonné le repos le plus absolu.

On annonce le mariage de Mlle de Ladmirault, fille du général gouverneur de Paris, avec M. le vicomte de la Rochebrochard.

Le Journal de Constance annonce que l'état de santé de l'évêque de cette ville s'est beaucoup amélioré depuis deux jours, et que tout fait espérer son entrée prochaine en convalescence. — Contrairement, dit ce journal, à ce qu'ont annoncé plusieurs de nos confrères et notamment l'Orléans et la Liberté, de Caen, le prélat n'a été atteint d'aucun accès de paralysie. — M. l'abbé Croulebois, vicaire général, qui s'était rendu auprès du prélat dès le début de la maladie, a annoncé son retour à Constance pour ce soir.

Le Journal de Seine-et-Oise, organe bonapartiste, vient d'être supprimé. Voici l'arrêté du gouverneur de Paris qui lui a été notifié : « Le général gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1<sup>re</sup> division militaire : Attendu que le Journal de Seine-et-Oise, paraissant à Versailles, se livre habituellement à des agressions violentes de nature à exciter la haine du gouvernement, notamment dans le n<sup>o</sup> du 23 avril courant, article intitulé : « Encore un mot. »

Attendu que, dans le même numéro, ce journal ne craint pas de se livrer à des diffamations de la nature la plus odieuse; — sur l'avis du conseil des ministres, — En vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège,

Arrêté :

Art. 1<sup>er</sup>. La publication du Journal de Seine-et-Oise est interdite.

Art. 2. M. le préfet de Seine-et-Oise est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 avril 1874.

Le général gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1<sup>re</sup> division militaire.

Signé : DE LADMIRAULT. »

M. Hector Pessard écrit au Bien Public une lettre fort vive contre le ministère à l'occasion de la suppression de l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise, suppression motivée par la publication d'un article de cet écrivain.

L'exposition de peinture et de sculpture des artistes vivants a ouvert ses portes hier. Il y a beaucoup plus de tableaux que d'habitude et l'affluence était énorme. On remarque dans les salons un nombre considérable de tableaux de bataille, en revanche, les nudités dites études, commencent à passer de mode.

Dans le grand salon café on se pressait autour des Cuirassiers surpris dans une embuscade de Detaille; une Charge de chasseurs à pied de Protais, et le portrait équestre du maréchal Mac-Mahon. Les portraits sont en grand nombre, on cite surtout ceux de Madame Weller de la Valette et de la duchesse de Luynes avec ses enfants, par MM. Cabanel et Carolus Durand. Dans la section des gravures on admire beaucoup un superbe portrait d'après nature de P. IX par M. Gaillard, l'auteur de celui du comte de Chambord; c'est le chef d'œuvre de ce portraitiste éminemment distingué.

S'il faut en croire la Patrie, le comte de Chambord aurait l'intention de publier un Manifeste qui est déjà préparé. Ce Manifeste exprimerait des idées très libérales; il admettrait même le suffrage universel dans sa plénitude telle qu'il fonctionne actuellement.

Les négociations entre l'Allemagne et la France, au sujet de la rectification des frontières diocésaines, auront lieu à Paris. Elles seront dirigées par quatre commissaires dont deux Prussiens et deux Français. La France sera représentée par un membre du ministère des cultes et un membre du ministère des affaires étrangères; la Prusse par un membre du ministère des affaires étrangères et un membre de la chancellerie impériale.

On s'occupe activement, paraît-il, au ministère de l'intérieur, de la réorganisation du service du colportage. La réforme à laquelle il va être procédé portera sur deux points : d'abord le rétablissement de la commission d'examen des ouvrages; puis la centralisation au ministère de tout le service du colportage, qui occupe un bureau dans chaque préfecture.

Le 1<sup>er</sup> mai, il a été procédé publiquement au palais de l'Industrie, à Paris, au tirage au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de 80 millions, contracté par le département de la Seine. Les N<sup>os</sup> 24,999 a gagné 100,000 fr. Les N<sup>os</sup> 147,539 et 138,140 ont gagné chacun 10,000 fr.

**BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

LES DROITS SUR LES FILS DE LIN A L'EN-TRÉE EN BELGIQUE. — On lit dans le Commerce, journal qui paraît à Bruxelles : « La Chambre belge a renvoyé à l'examen de la commission permanente de l'industrie une pétition qui lui avait été adressée en date du 1<sup>er</sup> mars 1874, par laquelle on la priait de s'occuper du projet de loi portant suppression des droits d'entrée sur les fils de jute, de lin et de chanvre. »

Le dépôt de ce projet avait été à juste titre certains établissements industriels que la loi nouvelle lésait profondément dans leurs intérêts, des réclamations assez vives de leur part ayant trouvé de l'écho lors de l'examen du projet par les sections de la Chambre, la présentation du rapport de la section centrale a été suspendue en attendant l'issue de certaines négociations entamées pour sauvegarder les intérêts auxquels le projet de loi paraissait porter atteinte.

La commission permanente de l'industrie vient de proposer le renvoi de la pétition à la section centrale qui a examiné le projet de loi, ainsi que la Chambre l'a décidé pour d'autres pétitions se rapportant au même objet.

Les négociations dont il est question dans l'article du Commerce sont celles qui se poursuivent en ce moment à Paris et qui ont pour but de préparer une convention additionnelle au traité de commerce. La Belgique a ajourné la suppression des droits sur les fils, afin d'avoir entre les mains une arme, ou plutôt une concession à offrir à la France en échange d'une autre concession.

Quoiqu'il arrive, du reste, la suppression des droits sur les fils de lin en Belgique est un fait inévitable. L'opinion du parlement belge est bien arrêtée sur ce point.

Aussi croyons-nous que les commissaires français qui négocient en ce moment la convention additionnelle au traité de commerce, auraient grand tort d'acheter trop cher la suppression de ces droits qui la fabrique de toiles belge réclame avec la plus grande énergie, qu'elle a déjà même en part obtenue.

(Echos du Nord.)

Le 27 avril a eu lieu, 10, cité Rougemont, à Paris, la réunion générale annuelle des actionnaires de la compagnie d'Auchy. Quarante actionnaires assistaient à cette assemblée, représentant 4,800 actions.

MM. Lavallée et Cailliau, banquiers à Douai ont été nommés administrateurs, ainsi que M. Evraud fils, de Douai.

Les rapports constatent l'amélioration de cette affaire depuis : 1<sup>o</sup> la réparation faite au puits n<sup>o</sup> 2 et 2<sup>o</sup> la découverte d'un nouveau faisceau de veines à 270 mètres, et la constatation de la richesse de cette concession.

On est heureux de constater la réussite des deux sondages qui ont accusé du charbon à 191 mètres et 145 mètres.

L'expropriation des terrains a commencé pour la création du 3<sup>e</sup> puits, qui va être mis en communication avec le puits n<sup>o</sup> 1. Ce dernier produit de 20 à 25,000 hectolitres par mois, et le n<sup>o</sup> 2 produira cette année (pendant une période de 8 mois) 150,000 hectolitres environ.

Depuis la confirmation de ces excellentes nouvelles, c'est-à-dire depuis huit jours, les cours sur cette valeur ont monté de 510 à 560 francs (officiel en Bourse à Lille), et il s'est traité des actions à Douai, Cambrai et Paris à 580 fr., il n'y a même plus de vendeurs à ce prix. Auchy aux-Bois était coté à 581, 25, hier, à la bourse de Lille.

Il faut s'attendre avant peu à des cours beaucoup plus élevés.

Dans quelques jours nous publierons les rapports très intéressants lus à cette réunion et la liste des obligations à rembourser.

On connaît maintenant les résultats de l'adjudication des chemins de fer belges, écrit le journal le Charbon.

A Saint-Ghislain et à la Louvière, aucun soumissionnaire ne s'est présenté, et on n'a eu de soumissions qu'à Charleroi et à Liège.

Si nous comparons les moyennes de l'adjudication du 22 avril et celles du 18 février, nous trouvons que le 18 février, à Liège, par exemple, la moyenne des prix avait été de 14 fr. 05 pour le menu, au lieu qu'au 22 avril nous trouvons pour moyenne le chiffre de 11 fr. 90. Pour le gailleteux, au 18 février, nous avions 15 fr. 97 pour moyenne, au 22 avril 14 fr. 99.

Si nous comparons les plus basses soumissions pour les deux qualités, nous avons au 18 février 11 fr. 75 pour le menu et 14,10 pour le gailleteux, et au 22 avril, 10,80 pour le menu et 13,50 pour le gailleteux.

Un certain nombre de fabricants de sucre viennent de traiter leurs charbons à 20 fr. la tonne. Quelques-uns ont stipulé cette fameuse garantie de baisse, si funeste aux transactions ultérieures. Dans les environs de Lens bien peu d'industriels ont su résister aux visites redoublées faites par l'agent de route de cette Compagnie. Traiter si vite et à si haut prix indique évidemment une grande gêne dans la sucrerie ou peu de confiance dans l'avenir. La dernière campagne sucrière a laissé un grand déficit pour certains fabricants, la cherté du charbon d'une part et les bas prix des sucres d'autre part étant les causes de cet état précaire. Ceux qui ont vendu leurs produits aussi qu'ils étaient fabriqués ont encore été les plus heureux, et généralement ceux-là ne peuvent pas être classés au nombre de ceux qui ont le plus de fonds de réserve à leur disposition.

Si les mines avaient consenti à faire la baisse, il y a deux mois, comme on leur demandait, nous verrions aujourd'hui l'industrie sucrière et la métallurgie reprendre; de plus, elles n'auraient pas eu le désagrément de voir le Gaz parisien renouveler son marché de 400 tonnes par jour avec la Prusse et continuer à recevoir par semaine un steamer venant d'Angleterre. Tout ce charbon à gaz aurait pu être fourni par notre bassin, puisque les produits de Lens numéro 4, de Courrières numéros 2, 3, 4, de Noux numéro 4, passent à juste titre comme ceux renfermant tout à la fois beaucoup de gaz et beaucoup de coke. Elles n'ont donc pas raison de dire que, vu le manque d'affaires, la baisse ne leur ferait pas vendre un hectolitre en plus.

La baisse sur les charbons maigres est plus nettement dessinée. La campagne, qui ne construit pas, n'a pas besoin de char et de briques; par ce fait, ces deux industries,

qui se servent spécialement de maigres, sont passés! Et d'abord il faut trier ces paquets hétérogènes de fibres qui n'ont ni les mêmes teintes ni les mêmes degrés de longueur et de finesse; puis vient la série des manutentions qui ont l'apparence pour objet : plongée dans plusieurs bains, traitée par diverses dissolutions chimiques, séchée ensuite et battue, la laine est ainsi débarrassée des corps étrangers qui rendaient impraticables les opérations ultérieures. Encore reste-t-il souvent entre les méches certains débris végétatifs, si fortement accrochés qu'ils ont résisté au lavage et au battage même. Ce sont les grignons, et jusqu'en ces dernières années on était forcé de les arracher à la main; procédé si lent et si coûteux que les grignons étaient à certaines catégories de laine une cause sérieuse de dépréciation. C'est alors que fut inventée la machine dite égrotteuse, qui mécaniquement accomplit l'écartonnage avec cette supériorité de régularité et de vitesse qui caractérise le travail automatique des machines : le problème était résolu. Aujourd'hui l'on fait mieux encore : on a recours à des bains d'acides qui, sans attaquer les fibres laineuses, ont sur les substances végétales une action corrosive, en sorte que les grignons, décomposés par ces agents chimiques, carbonisés ensuite par le contact d'un air chaud, tombent en poussière au premier coup de battage.

Les fibres se trouvent dès lors épurées, mais elles sont feutrées, c'est-à-dire enchevêtrées les unes dans les autres; on les désagrège en les cardant, et on les huile pour assouplir le tube laineux et le rendre plus propre à supporter l'action du peignage. Ici nous touchons à une des plus belles inventions des arts textiles; nous voulons parler de la célèbre peigneuse de l'ingénieur alsacien Josué Heilmann : « Bien des essais, dit M. Alcan (1), avaient été tentés avant lui pour substituer les machines à la main; dans tous on s'ingéniait à imiter l'action de l'ouvrier et à créer une machine spéciale pour chaque nature de matière.

Aucune des nombreuses tentatives ne réussit. Remarquables pour la plupart par leur combinatoire, aucune n'eut l'efficacité cherchée; mais dès que Heilmann eut établi une machine d'après les véritables données du problème, il réussit au delà des desiderata pratiques, pendant qu'on se demandait si jamais les résultats du peignage automatique pourraient rivaliser avec l'habileté de l'homme. Notre confrère venait d'exécuter non-seulement une peigneuse donnant des produits plus parfaits que ceux des plus habiles ouvriers, mais un type unique applicable à toutes les substances indistinctement, même aux filaments du coton qui avaient échappé jusqu'alors au peignage. Le système de Heilmann est le seul qui transforme une masse hétérogène de fibres, à volumes variables, en nappes de rubans homogènes; la machine les drasse, les trie, suivant leurs dimensions, réunit dans un même faisceau celles de même longueur et rejette celles qui n'ont pas la taille... »

Depuis Heilmann, il est vrai, le peignage mécanique a reçu de notables perfectionnements; d'autres peigneuses ont été inventées, les peigneuses Lister, Holden, Noble, et autres, que M. Alcan a longuement décrites et comparées dans son livre (chap. VIII), mais c'est en vérité à Heilmann que revient l'honneur d'avoir trouvé la solution de ce difficile problème du peignage automatique.

Après l'exposé des préparations dites du premier et du second degré, l'auteur aborde la théorie de la filature et du tissage. Les limites de cet article ne nous permettent pas de retracer, d'énumérer même les opérations nombreuses et complexes, la variété d'appareils, qui comprennent ces deux grandes spécialités. Sur le filage et les deux principaux métiers à filer : la *multi-jenny* et le *metier continu*, sur la composition des assortiments et sur les apprêts des fils *moulinés*, *retourés*, *gripés*, *jaspés*, etc., sur le travail du tissage, *montage des métiers*, *armures*, *mise en carte*, etc., et particulièrement sur la fabrication des *châles*, le lecteur trouvera bien des parties vraiment neuves, quantité de sages conseils, de judicieux aperçus, des démonstrations toujours claires, intelligibles pour tout le monde, et, disons en le passant, ce n'était pas là une des moindres difficultés d'un tel ouvrage.

Quand la laine a été successivement exercée par ces diverses séries de manutentions : *dégraissement*, *peignage*, *filature* et *tissage*, l'étoffe est faite, mais il s'en faut bien qu'elle soit achevée. Il y a encore une dernière série de traitements nécessaires pour épurer le tissu, corriger certains défauts, faire ressortir les propriétés particulières de la substance et donner à l'article l'apparence la plus flatteuse et la plus appropriée à sa destination. On lave l'étoffe, puis on l'épousète, c'est-à-dire qu'on enlève les nœuds qui déparent l'harmonie de la surface, on *tond* ou *flambe* les duvets; on la *calendré*; on la *décalit*; elle est, s'il y a lieu, soumise aux préparations du *blanchiment*. C'est seulement après ces opérations complémentaires que la pièce d'étoffe quitte les ateliers pour être classée dans le magasin, prête à être livrée au commerce.

III

Tel est, du moins dans ses traits généraux, le système de cette belle et savante industrie. Ses origines et son passé, son état à la fin du dernier siècle, les découvertes qui l'ont depuis lors comme transformée, les moyens d'action dont elle dispose aujourd'hui, tant de puissantes et délicates machines aux mouvements si rapides et si précis, ces produits si variés et si parfaits, tout cela, dans le présent volume, est raconté, décrit, expliqué avec cette propriété de langage et cette utile abondance de détails techniques, convenables à un ouvrage scientifique et didactique avant tout. Vous entrez avec l'auteur dans la manufacture, en parcourant les galeries; il vous arrête devant chaque machine, en démontre sous vos yeux les organes; vous suivez, si j'ose dire, pas à pas la matière fabriquée; à travers les traitements multiples que tour à tour elle

subit, vous êtes instruit des conditions d'aménagement d'une manufacture, des frais du matériel, du nombre des ouvriers proposés aux divers appareils, du chiffre proportionnel de leurs salaires; questions industrielles qui sont aussi des questions sociales. Les conclusions de M. Alcan sont à cet égard, consolatrices; nous ne sommes, Dieu merci plus au temps où l'ouvrier maudissait la machine comme une force rivale et ennemie, où les meilleurs esprits demandaient compte aux inventeurs de l'aggravation du paupérisme, où Siamondi signalait dans l'introduction des machines un mal et un péril social.

Il y a sans doute eu une période de crise douloureuse; mais si les machines ont alors produit bien des misères, à combien de souffrances n'ont-elles pas pour toujours mis fin ! Qui peut dire ce qu'ont soulagé, sauvé même d'existences ces grandes et bienfaisantes inventions ? Rien aujourd'hui ne semble s'opposer à l'essor de l'industrie; la route est tracée, on y marche rapidement, et déjà l'on se croit bien avancé; qui sait cependant si l'on n'est pas au début à peine de cette immense carrière ?

M. Alcan veut-il bien nous permettre, en finissant, une simple observation ? Ce n'est pas nous, assurément, qui lui reprocherons d'écrire de gros livres, quand ce sont des livres si nourris de faits et si utiles. Mais ne pourrait-il, à côté de ces complets et volumineux traités, publier des abrégés, parlant, mieux accessibles à bien des lecteurs qu'écrive l'étendue d'un ouvrage ou son prix nécessairement élevé ? Ces courts manuels ne se répandraient-ils pas bien plus aisément dans les centres manufacturiers, dans les écoles, partout enfin où l'on comprend l'utilité de propager les principes de la science des industries textiles ? Et ce n'est pas sans raison que nous employons ce mot de science; aujourd'hui l'industrie des matières textiles n'est plus, comme elle fut jadis, un obscur et presque servile métier, ou du moins un art confus encore et s'ignorant soi-même, et dont les règles n'étaient trop souvent, pour ceux qui les appliquaient, qu'une routine aveuglément acceptée et suivie. L'industrie textile tend chaque jour davantage à devenir une science qui a sa méthode tracée, ses lois reconnues et formulées, ses problèmes posés nettement et dont la solution ne peut être atteinte que par des voies fixes et l'avance. Par là, les progrès sont plus rapides, les perfectionnements plus sûrs; c'est un considérable résultat dont l'industrie est redevable non seulement aux hommes qui l'exercent, mais aux technologues qui l'étudient et l'enseignent; entre ces derniers, M. Alcan est un de ceux qui y auront le plus efficacement et le plus dignement concouru.

BÉRNARD-VARAGNAC.

**Roubaix-Tourcoing**  
ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous communique la lettre suivante :  
Roubaix, le 29 avril 1874.

A Monsieur Barbotin, commandant des sapeurs-pompiers,

Nous nous faisons un devoir de vous remercier, vous et votre bataillon, de la promptitude avec laquelle vous avez mis vos moyens de sauvetage à notre disposition, lors du commencement d'incendie qui s'est déclaré hier dans notre établissement. Grâce au genre de construction de notre bâtiment, il nous a suffi de la coopération active d'une partie des hommes que vous commandez, pour étouffer le feu en maintenant hermétiquement fermées toutes les issues de la salle où il avait éclaté.

Nous avons tout lieu de nous applaudir du résultat que, conjointement avec vous, nous avons obtenu de cette manœuvre, et nous remercions que nous le devons en grande partie à la manière dont vous avez apprécié les conditions toutes spéciales dans lesquelles nous nous trouvions placés.

Veillez, Monsieur le commandant, avec nos vifs remerciements, agréer nos salutations les plus dévouées.

MOTTE-BOSSERT et fils.

L'Ami du Peuple assure que l'affaire de l'Ami du Nord viendra à l'audience des assises du mardi 12 mai prochain.

M. le procureur général Desjardins soutiendra l'accusation qui porte sur les chefs d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, d'attaques aux droits et à l'autorité que le président de la république tient des décrets de l'Assemblée.

A propos des fêtes religieuses qui doivent avoir lieu à Lille au mois de juin, on nous informe qu'une exposition d'objets d'art religieux aura lieu dans le local de l'ancienne Préfecture du Nord. Cette exposition comprendra, dit-on, dix sections : *Manuscrits à miniatures*; *Peintures et Émaux*; *Tapisseries et Broderies*; *Ornements sacerdotaux*; *Orfèvrerie*; *Objets de culte*; *Verres*; *Fatècles et terres cuites*; *Sculpture*; *Médailles, insignes de pèlerinage et sceaux*.

Cette exposition sera ouverte pour un mois, à partir des Fêtes de Lille, le 14 juin. La Belgique et les départements du Nord de la France sont appelés à y concourir. Le Propagateur affirme que de nombreux et importants objets ont déjà été envoyés.

Le même journal annonce que les comités catholiques du nord de la France se proposent d'ouvrir plus tard une exposition de l'Art religieux moderne.

Voici un livre de théorie et de pratique tout ensemble, un traité scientifique, écrit par un spécialiste pour les hommes du métier, accessible à tous cependant par la clarté du style et de la méthode. Beaucoup de faits et de détails : rien d'inutile. Dans ce volume de près de 700 pages, tout est substantiel, d'une science solide et simple. Présenter l'exact tableau d'une industrie florissante, en exposer les principes, en expliquer d'une façon nette et probante les procédés, les inventions, tout le vaste et complexe outillage, tel est l'objet, tel est aussi le mérite de cet ouvrage modeste et excellent.

Le nom de M. Michel Alcan, ses travaux, ses services, son autorité dans les sciences industrielles, sont assez connus, pensons-nous, et depuis un assez long temps, pour nous permettre de ne point retracer en sa suite cette laborieuse et utile carrière. Nous ne voulons rappeler qu'un seul fait; M. Alcan nous le pardonnera, il lui fait grandement honneur. En entrant dans la vie, M. Alcan n'était pas de ceux à qui la route est ouverte et facile; à dix-huit ans, il n'avait reçu que les leçons d'une humble école de campagne; cinq ans après, il était ingénieur. Mais au prix de quels efforts ! de quelle âpre et infatigable énergie ! Car, au temps présent, le nombre des hommes est bien grand, qui par leur mérite ont corrigé les erreurs de la fortune; en connaissant vous cependant beaucoup qui, seuls, sans appuis, sans guides, se soient eux-mêmes instruits et formés, qui aient ainsi, on peut bien le dire, conquis la science quand le sort semblait avoir tout fait pour qu'elle leur fût à jamais fermée ?

C'est à l'étude des arts : textiles, filature et tissage, que M. Alcan s'était d'abord consacré. C'est là, proprement, sa spécialité; c'est surtout dans cette partie de la science industrielle qu'il a montré une rare compétence : à l'Assemblée constituante, où le département de l'Eure l'envoya siéger en 1848; au Conservatoire des Arts-et-Métiers, où, depuis trente ans, il professe; dans ses nombreuses missions en France et à l'étranger; dans ses rapports sur les Expositions internationales; dans les livres qu'il a publiés à différentes époques, et qui ont tous pour objet les industries textiles. Sous le titre général : *Fabrication des étoffes*, les ouvrages de M. Alcan forment une série de traités, véritables monographies où l'auteur nous fait connaître en détail les industries qui filent et transforment en tissu le chanvre, le jute, la soie, surtout le coton et la laine. Le coton, M. Alcan l'avait étudié, il y a longtemps déjà, dans un livre spécial (1). Depuis, il a entrepris le même travail pour les lainages, et comme cette industrie se partage, on le sait, en deux branches, et, à vrai dire, en deux industries distinctes, il les a successivement abordées dans deux livres, le premier, sur la *laine cardée* (2), le second sur les *laines peignées*; c'est ce dernier que nous annonçons. L'un et l'autre se font suite, se complètent et, dans un cadre analogue, d'après une même méthode, offrent pareillement une minutieuse analyse de cette industrie de la laine; si puissante aujourd'hui par son développement commercial, si variée dans l'inséparable diversité de ses produits, si compliquée par les traitements multiples qu'elle subit à la matière première la main de l'ouvrier, la force mécanique des machines et l'action chimique des substances que les récentes découvertes ont mises au service du manufacturier.

II

Considérons ces pièces d'étoffes, si nettes en leur contour, d'un grain si pur et si régulier; quelle exacte symétrie dans les lignes qui forment, en se croisant, la trame et la chaîne; quelle harmonie dans les dessins; quelle variété dans ces types tellement dissemblables que, les comparant, vous avez peine à croire que d'une même matière se puissent fabriquer des produits si différents. Voyez, d'autre part, cette masse de laine, grossière et toute méisée, souillée d'impuretés que la toison recueille avec le suint; quel travail pour la transformer en étoffes ! Par combien de mains et d'appareils doit-elle

(1) *Traité complet de la filature du coton*, etc. — Un vol. in-8° et un atlas. Paris, J. Baudry, éditeur.

(2) *Traité du travail de la laine cardée*, etc. — Deux vol. in-8° et un atlas. (A la même librairie.)

(3) Communication sur les arts textiles. (Extraits des Mémoires de la Société des ingénieurs civils.)